

Officiel

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2015.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

PROCURATIONS : Mme LAVAUD Sylviane à M. OLIVAIN Thierry, M. TIXIER Jacques à Mme PELESE Albane, Mme GANNE Elisabeth à Mme CHALUS Jocelyne, M. DISSARD Andréa à M. GAUVIN Laurent, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, Mme SERVAN Caroline à Mme AMEIL Pascale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CHALUS Jocelyne

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 23

procurations : 6

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Acte a été pris de la décision en matière de location d'immeuble suivante : une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau situé dans l'immeuble sis 15 rue des Farges, a été passée avec la Mission Locale de Clermont-Communauté pour y assurer des permanences tous les vendredis de 9h à 12h, à compter du 20 mars 2015.

HABITAT

❖ ZAC des Trois Fées – Garantie d'emprunt à LOGILEO

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 324 136 € souscrit par la SA LOGILEO auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, pour financer l'opération d'acquisition en VEFA Parc social public de 6 logements sociaux individuels rue des Frères Grimm. Il s'agit d'un Prêt avec amortissement progressif du capital qu'elle va contracter auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, détaillé ci après :

- Durée de l'amortissement : 25 ans
- Délai de préfinancement : 12 mois
- Taux d'intérêt fixe : 2,65%
- Échéances annuelles constantes

M. le Maire a été autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX

❖ **Convention de servitudes avec ERDF - Implantation d'une canalisation souterraine**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la convention de servitude à passer avec ERDF dans le cadre de l'implantation sur une parcelle communale d'une canalisation souterraine servant à l'alimentation d'un transformateur sur le terrain cadastré section AR n° 224, sis 14 bis avenue de la République, d'une contenance de 169 m², et a autorisé M. le Maire à la signer. En échange de cette servitude, ERDF concède une indemnité de 20 €.

❖ **Travaux d'Éclairage Public : Rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque au complexe sportif Jean-Marie BELLIME**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'Éclairage Public au complexe sportif Jean-Marie BELLIME estimés à 35 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme.

La participation de la Commune s'élève à 17 501,82 €.

❖ **Travaux d'Éclairage Public : Réfection des platines des projecteurs du terrain annexe de football au complexe sportif Jean-Marie BELLIME**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'Éclairage Public au complexe sportif Jean-Marie BELLIME estimés à 13 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme.

La participation de la Commune s'élève à 6 501,68 €.

❖ **Travaux d'Éclairage Public : Rénovation de l'éclairage public sur diverses rues de la Commune – Tranche 3**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'Éclairage Public de la rue des Fourches, de l'avenue de la République, des allées de Champcros et des Clos, des rues des Coutils et Joseph Castaigne, de l'avenue du 08 mai (tronçon de l'avenue de la République à la route de Gerzat y compris le rond-point) estimés à 61 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme.

La participation de la Commune s'élève à 30 518,90 €.

❖ **Travaux d'Éclairage Public : Rénovation de l'éclairage public - Mise en conformité de l'ensemble des commandes**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la mise en conformité de l'ensemble des commandes estimés à 64 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme.

La participation de la Commune s'élève à 26 246,39 €.

❖ **Travaux d'Éclairage Public : Réfection de l'éclairage public de la cour de l'école primaire Jules FERRY et du parking de SÉMAPHORE/École de Musique**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les travaux d'Éclairage Public de la cour de l'école primaire Jules FERRY et du parking de SÉMAPHORE/École de Musique estimés à 52 000 € HT et décidé d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme.

La participation de la Commune s'élève à 26 004,50 €.

M. le Maire a été autorisé à signer les conventions à intervenir avec le SIEG.

FINANCES

❖ **Rétrocession d'un immeuble 19 rue Jean Jaurès**

Compte tenu des difficultés (circulation, stationnement, accès des pompiers) soulevées par le projet initial de création de logements sociaux et de la volonté municipale d'installer en centre ville la Maison des Jeunes, le Conseil Municipal a décidé À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et M. DELIGNE Philippe) de donner son accord sur le prix de vente proposé de 242 013,41 € dont 171 513,41 € à verser à Logidôme et 70 500 € à verser à l'EPF SMAF pour restitution des fonds SRU et d'approuver le versement de l'indemnisation du coût des frais engagés par Logidôme, à savoir 60 000 € correspondant à la prise en charge de la moitié des frais d'études et d'expertises

déboursés depuis l'acquisition du bien. M. le Maire a été autorisé à signer l'acte de vente et les pièces correspondantes.

❖ **Adhésion au dispositif de l'UGAP pour la fourniture d'électricité**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'adhésion de la Ville de CÉBAZAT au dispositif de l'UGAP pour la fourniture d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2016. M. le Maire a été autorisé à signer la convention d'adhésion et à prendre toutes mesures d'exécution.

❖ **Convention entre le SAAD et la Commune pour le remboursement de frais**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les termes de la convention pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, permettant de refacturer les frais prise en charge par la Commune au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) liés aux locaux et au personnel mis à disposition estimés respectivement en 2015 à 2 900 € et à 48 510 €. Mme CHALUS, Adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité a été autorisée à la signer.

❖ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Demande de subvention 2015 - Appel à projets complémentaires**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ les travaux de rénovation estimés à 125 400 € HT d'un ancien commerce situé 4 Cours des Perches afin d'héberger les bureaux de la Police Municipale et a autorisé M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2015 qui s'élèverait à 31 350 € HT. Les travaux seront réalisés sur l'année 2015.

❖ **Tarifs municipaux 2015-2016**

- **Saison Sémaphore et festival**

Le conseil municipal a arrêté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs des spectacles de la saison 2015/2016 ainsi que ceux du Festival « Sémaphore en Chanson ». Les tarifs appliqués sur le Tarif Plein sont déclinés ainsi, suivant le prix et la notoriété du spectacle : 12,00 € / 18,50 € / 23,50 € / 40,00 €

Tarif Réduit : 4 € de moins que le Tarif Plein, s'applique sur présentation d'un justificatif aux scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et aux titulaires de la carte Citéjeune.

Tarif Abonné : 5 € de moins accordés à partir du choix et du règlement de 3 séances de la saison, y compris du festival « Sémaphore en Chanson ». La réduction s'applique au plein tarif et au tarif réduit.

Tarif « soirée découvertes » : tarif plein 12 € / tarif réduit 8 €. Ces spectacles peuvent être comptabilisés dans le cadre de l'abonnement.

Tarif Cézam Auvergne, Harmonie Auvergne, Pass Agenda, ClerAffaires, Travail et Culture, Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur et AMATHEA (association d'artistes amateurs d'Auvergne) : 2,00 € de réduction sur les places à l'unité Plein Tarif ou Tarif Réduit de la saison y compris du festival sauf sur les spectacles « soirée découvertes » et les Pass saison et festival.

Tarif Groupe : Tarif Réduit pour les groupes de 20 personnes minimum.

Tarif Scolaires : 7,50 € par élève quel que soit le spectacle dans le cadre de sorties scolaires (accompagnement par des enseignants), collèges et lycées qui viennent le soir en séance tout public. Ce même tarif est appliqué dans le cadre des sorties culturelles organisées et encadrées par un établissement d'études supérieures.

Tarif "Enfant" spécial famille : 7,50 € par enfant scolarisé accompagné d'un parent pour des spectacles familiaux ciblés, sur présentation d'un justificatif (certificat de scolarité), valable à l'unité et dans le cadre de l'abonnement.

Des Pass spécifiques sont proposés :

- pour la saison culturelle :

- Pass 100% Auvergne : 20 € (trois créations de compagnies régionales),
- Pass 100% Chanson : 20 € (trois concerts chanson ciblés),

- pour le festival « Sémaphore en Chanson » du 9 au 14 novembre 2015 :

- Pass Festival (tous les concerts) : 100 €,
- Pass Notilus (tous les concerts sous chapiteau) : 35 €,
- Pour la soirée complète : cumul des tarifs réduits de la soirée,
- Pour les abonnés de la Ville de RIOM : tarif réduit.

En résumé :

Tarif Plein à l'Unité	Tarif Réduit à l'Unité (TP-4 €)	Abonnement Tarif Plein (TP-5 €)	Abonnement Tarif Réduit (TR-5 €)
18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €
23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €
40,00 €	36,00 €	35,00 €	31,00 €
12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €
Sur certains spectacles familiaux ciblés : tarif enfant (scolaires) : 7,50€			

PROGRAMME / TARIFS 2015 2016

N°	DATES	CONTENU	CREATION	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	ABO PLEIN	ABO REDUIT	FAMILLE	
4	25/9	La Troupe du Sémaphore, Banquets	CREATION	GRATUIT SUR RESERVATION					
5	29/9	Philippe Torretton / Edward Perraud, Mec !		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
6	2/10	Des Fourmis dans les Mains, Des gens partout		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
7	8/10	Oxmo Puccino Trio		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
8	13-14-15/10	Cie Marius, Le Schpountz		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
9	24-25/11	Rémi de Vos / Frédéric Dussenne, Occident		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
10	1/12	Ester Rada		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
11	10/12	C.C.N.Caen / Héra Fattoumi, Eric Lamoureux, Waves		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
12	15/12	Les Françaises, Nouvelle version		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
13	8/1	Réunion des abonnés		GRATUIT SUR RESERVATION					
14	12-13/1	Cie Hervé Koubi, Les Nuits Barbares ou le rêve d'Alexandre	CREATION	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
15	16-17/1	Théâtre régional des Pays de la Loire, Le Serment d'Hippocrate		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
16	21/1	Cie Nomade in France, Médina Mérika		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
17	26/1	Hugh Coltman		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
18	29/1	Athra et Cie, Les yeux ouverts	CREATION	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
19	2/2	Agence de Voyages Imaginaires, Le Conte d'hiver		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
20	9/2	Stephan Eicher, Und die automaten		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
21	1/3	Cie La Transversale, Les Joueurs d'amour	CREATION	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
22	3/3	Les Argonautes, Solo Due		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
23	9/3	Famille Flöz, Infinita		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
24	17/3	Théâtre de l'Unité, 2500 à l'heure		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
25	21/3	Tournée Granby Europe : Michel Robichaud / Bon Débarras		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
26	24/3	Yael Naïm, Older		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
27	30-31/3	Cie Tera, Le dernier jour du jeûne		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
28	5/4	Cirque Bang Bang, Slow Futur	CREATION	18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
29	13/4	Rosemary Standley & Helstroffer's Band, Love I Obey		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
30	29/4	Cyril Mokaïesh & Giovano Mirabassi, Naufragés !		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
31	3 et 4/5	Cie Les Anges au plafond, R.A.G.E		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
32	12/5	Sonia Wieder Atherton, Little Girl Blue from Nina Simone		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
33	18/5	Cirque Le Roux, The Elephant in the Room		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
34	26/5	Les Mangeurs de lapin " remettent le couvert "		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €	7,50 €	
35		FAUSSE UNE FESTIVAL - PRESENTATION							
36	9/11	MIMA, Le Renc'Art Studieux		GRATUIT SUR RESERVATION					
		Jules & le Vilain Orchestra		GRATUIT SUR RESERVATION					
37	10/11	Luce & Mathieu Boogaerts		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
		Monsieur Martin / Robi / HK et les Saltimbanks		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
38	11/11	Les Rencontres Matthieu-Côte		GRATUIT SUR RESERVATION					
39	11/11	Ben Mazué		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
		Bruno Bonhoure / Pierre Lapointe		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		
40	12/11	Baden Baden		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
		Delly-K / Adamo		40,00 €	36,00 €	35,00 €	31,00 €		
41	13/11	Joseph d'Anvers		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
		Horla / Abd Al Malik		23,50 €	19,50 €	18,50 €	14,50 €		
42	14/11	Radio Elvis		12,00 €	8,00 €	12,00 €	8,00 €		
		Guillaume Farley / Sansévérino		18,50 €	14,50 €	13,50 €	9,50 €		

Le Conseil Municipal a également approuvé les conditions générales de ventes des billets et donné délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs de spectacles qui viendraient, au dernier moment, se substituer ou se rajouter à la programmation. Il a été autorisé à signer les contrats et conventions avec les troupes ou les agences de production, ainsi qu'en cas de besoin avec des intermittents du spectacle ou de la technique. M. le Maire a été chargé de solliciter

- d'une part des subventions auprès de différents organismes publics tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional, Clermont-Communauté, l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) le CNV, le Groupe des Vingt et de signer les conventions correspondantes,
- et d'autre part des aides ou des partenariats privés et de signer les contrats correspondants.

- **Enfance-Jeunesse / Ecole de Musique**

Le Conseil Municipal a adopté, À L'UNANIMITÉ, les tarifs et barèmes suivants, avec une entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire :

ENFANCE-JEUNESSE

RESTAURATION SCOLAIRE	Unité	Proposition 2015/2016
1 seul enfant ou 1er enfant	le repas	
- Barème 1	le repas	2,00 €
- Barème 2	le repas	2,60 €
- Barème 3	le repas	3,26 €
- Barème 4	le repas	3,78 €
Enfants extérieurs à la Commune	le repas	4,28 €
A partir du 2ème enfant	le repas	
- Barème 1	le repas	1,85 €
- Barème 2	le repas	2,42 €
- Barème 3	le repas	3,05 €
- Barème 4	le repas	3,54 €
Enfants extérieurs à la Commune	le repas	4,04 €
Activités extra-scolaires autres que ALSH	le repas	Tarif supprimé
Adultes	le repas	5,56 €
GARDÉRIES ET ETUDES SURVEILLÉES		
- Barèmes 1 et 2	le mois	12,12 €
- Barèmes 3 et 4	le mois	13,06 €
Enfants extérieurs à la Commune	le mois	13,12 €
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT		
Demi journée sans repas		
- Barème 1	la demi-journée	4,58 €
- Barème 2	la demi-journée	5,72 €
- Barème 3	la demi-journée	7,27 €
- Barème 4	la demi-journée	8,13 €

- Extérieur	la demi-journée	11,23 €
Demi journée avec repas		
- Barème 1	la demi-journée	7,68 €
- Barème 2	la demi-journée	9,34 €
- Barème 3	la demi-journée	11,65 €
- Barème 4	la demi-journée	13,05 €
- Extérieur	la demi-journée	17,14 €
Journée complète		
- Allocataires	la journée	6,86 €
- Barème 1	la journée	9,90 €
- Barème 2	la journée	12,22 €
- Barème 3	la journée	15,14 €
- Barème 4	la journée	16,89 €
- Extérieur	la journée	22,59 €
Journée complète + nuit		
- Allocataires	la journée	12,10 €
- Barème 1	la journée	16,18 €
- Barème 2	la journée	19,32 €
- Barème 3	la journée	23,07 €
- Barème 4	la journée	25,77 €
- Extérieur	la journée	32,38 €
Semaine complète (5 jours)		
- Allocataires	la semaine	30,87 €
- Barème 1	la semaine	44,55 €
- Barème 2	la semaine	55,00 €
- Barème 3	la semaine	68,14 €
- Barème 4	la semaine	75,98 €
- Extérieur	la semaine	101,65 €
Semaine (4 jours) du 14 juillet au 1er novembre		
- Allocataires	la semaine	24,70 €
- Barème 1	la semaine	35,64 €
- Barème 2	la semaine	44,00 €
- Barème 3	la semaine	54,52 €
- Barème 4	la semaine	60,78 €
- Extérieur	la semaine	81,32 €
Semaine avec camping 5 jours dont 2 nuitées		
- Allocataires	la semaine	40,30 €
- Barème 1	la semaine	55,85 €
- Barème 2	la semaine	67,77 €
- Barème 3	la semaine	82,40 €
- Barème 4	la semaine	91,96 €
- Extérieur	la semaine	119,26 €

BAREMES ENFANCE-JEUNESSE

Barème 1 (revenu net imposable annuel inférieur ou égal à)		
1,5 parts		11 802,00 €
2 parts		15 943,00 €
2,5 parts		20 084,00 €
3 parts		24 225,00 €
3,5 parts		28 366,00 €
4 parts		32 507,00 €
4,5 parts		36 648,00 €
5 parts		40 789,00 €
Barème 2 (revenu net imposable annuel supérieur ou égal à)		
1,5 parts		11 802,00 €
2 parts		15 943,00 €
2,5 parts		20 084,00 €
3 parts		24 225,00 €
3,5 parts		28 366,00 €
4 parts		32 507,00 €
4,5 parts		36 648,00 €
5 parts		40 789,00 €
Barème 3 (revenu net imposable annuel supérieur ou égal à)		
1,5 parts		20 291,00 €
2 parts		25 260,00 €
2,5 parts		30 229,00 €
3 parts		35 199,00 €
3,5 parts		40 168,00 €
4 parts		45 137,00 €
4,5 parts		50 106,00 €
5 parts		55 075,00 €
Barème 4 (revenu net imposable annuel supérieur ou égal à et extérieurs)		
1,5 parts		32 142,00 €
2 parts		37 184,00 €
2,5 parts		42 226,00 €
3 parts		47 268,00 €
3,5 parts		52 310,00 €
4 parts		57 352,00 €
4,5 parts		62 394,00 €
5 parts		67 436,00 €

ECOLE DE MUSIQUE

1ère catégorie : formation musicale seule		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	134,00 €
	2 personnes	246,00 €
	3 personnes	334,00 €
	4 personnes	402,00 €
	5 personnes	447,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	252,00 €
	2 personnes	454,00 €
	3 personnes	620,00 €
	4 personnes	742,00 €
	5 personnes	824,00 €
2ème catégorie : formation musicale + 1 discipline ou 1 seule discipline		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	204,00 €
	2 personnes	381,00 €
	3 personnes	539,00 €
	4 personnes	673,00 €
	5 personnes	785,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	370,00 €
	2 personnes	689,00 €
	3 personnes	992,00 €
	4 personnes	1 236,00 €
	5 personnes	1 445,00 €
3ème catégorie : élèves participant à l'orchestre d'harmonie		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	140,00 €
	2 personnes	267,00 €
	3 personnes	377,00 €
	4 personnes	472,00 €
	5 personnes	548,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat	1 personne	259,00 €
	2 personnes	482,00 €
	3 personnes	693,00 €
	4 personnes	864,00 €
	5 personnes	1 010,00 €
4ème catégorie : formation musicale + 2 disciplines ou 2 disciplines		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat		
. Tarif 2ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	102,00 €
. Tarif 3ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	70,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat		
. Tarif 2ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	185,00 €

. Tarif 3ème catégorie + l'instrument supplémentaire	l'instrument supplémentaire	129,50 €
5ème catégorie : classe d'éveil/atelier découverte		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat	l'élève	88,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat	l'élève	168,00 €
Location d'instrument		
- Elèves de Cébazat - Châteaugay - Blanzat	l'instrument	107,00 €
- Elèves hors Cébazat - Châteaugay - Blanzat	l'instrument	183,00 €
DISPOSITIONS PARTICULIERES : Possibilité de payer les cotisations en 5 versements (30 novembre, 30 décembre, 30 janvier, 28 février, 30 mars) et les locations d'instruments en 3 fois. Toute année commencée est due en totalité.		

❖ Prime du personnel 2015

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de réévaluer à 1 178,55 € brut le montant de la prime annuelle à verser au personnel en 2015 et de maintenir les modalités d'attribution et de versement fixées depuis 1991.

❖ Participation 2015 à l'école privée

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de fixer, pour 2015, la participation de la Ville à l'École Sainte-Cécile à 643,09 € par élève de Cébazat fréquentant les classes élémentaires, soit une somme totale de 25 080,51 €.

❖ Subventions

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accorder au titre de l'année 2015 les subventions telles qu'elles ressortent de l'état ci-dessous et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ARTS.

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	EXCEPTIONNELLE
Amicale des Motards Cébazat	500 €		
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 470 €		
Amicale Laïque	9 200 €		
Amicale Laïque (Volley)	10 000 €		
Anciens Combattants UNC	210 €		
Anciens Combattants ARAC	0 €		
ARTS			2 500 €
ASM Omnisports			500 €
Association l'Espoir	354 €		
AVF Accueil	435 €		350 €
CAVA	311 €		320 €
CCAS Chanat	134 €		
Cébazat Activités Loisirs (CAL)	428 €		
Cébazat Animations	18 000 €		
Cébazat Commerce Artisanat	445 €		
Cébazat Sports	8 600 €		374 €
Cébazat Sports foot féminin	10 000 €		
Cébaz'Tempo	857 €		
Club Regain	1 072 €		

C'Ma Chanson (BS)	2 300 €		
Comité de Jumelage	515 €		1 500 €
Comité de Jumelage (TRINA - Saison II - Episode 1)			2 000 €
Comité de Jumelage (BS)			
Comité Régional du Cyclisme d'Auvergne			
Comité Social du Personnel Communal	18 887 €		
Comité Social du Personnel Communal (Régime indemnitaire 2014)	1 800 €		
Donneurs de sang bénévoles	355 €		
Donneurs de Voix (bibliothèques sonores)	300 €		
Ensemble Cébazat	300 €		
Espace et Courses (BS)			
FCPE			1 000 €
Informatique Solidaire Auvergne	800 €		
Les Uns Parfaits	535 €		
Modélisme Nautique Cébazaire	214 €		
PEP Clermont-Ferrand	107 €		
Pétanque	177 €		
Société de chasse Saint Hubert	321 €		
Société de pêche	567 €		341 €
Tennis Club Cébazat	842 €		375 €
	500 €		
<u>PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES</u>	3 750 €		
DISPONIBLE SUR ENVELOPPE	102 €		
Orchestre à l'école	726 €		
judo	984 €		
Photographie	358 €		
Projet cirque	800 €		
Projet Opéra	780 €		
<u>CCAS Cébazat (compte 657362)</u>	89 356 €		
<u>Subventions aux particuliers pour la réfection de façades (compte 20422)</u>			5 000 €
TOTAL	183 642 €	5 000 €	9 260 €
TOTAL	197 902 €		

❖ Taux des taxes directes locales 2015

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2015, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit : Taxe d'habitation : 16,84 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,63 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 106,77 %

❖ **Budget Primitif 2015 - Commune**

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, par 24 voix pour et 5 voix contre (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et M. DELIGNE Philippe), a adopté le budget de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 656 517 € et en section d'investissement à 1 490 473 €.

❖ **Redevance d'Assainissement 2015**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a maintenu pour 2015, le tarif de la redevance d'assainissement ainsi qu'il suit : sur l'abonnement : 0 € hors TVA, sur la consommation : 0,90 € hors TVA par m³.

❖ **Budget Primitif 2015 – Assainissement**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a adopté le budget primitif du service Assainissement. Il s'équilibre en section d'exploitation à 300 000 € et en section d'investissement à 48 799 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

❖ **Expositions à la maison du Parc Pierre Montgroux**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le modèle de convention de prêt d'exposition et a autorisé M. le Maire à signer avec chaque exposant ladite convention.

❖ **Eclairage Public – Organisation d'une consultation des électeurs**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé la consultation des électeurs sur la question du maintien de l'extinction ou non de l'éclairage public étant précisé qu'il ne s'agit que d'une demande d'avis. Les électeurs seront convoqués le dimanche 21 juin 2015. Le Conseil Municipal a autorisé l'imputation des dépenses induites sur les crédits ouverts au budget et chargé M. le Maire de procéder à l'organisation matérielle de la consultation.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Zone d'activité de Ladoux – Transfert**

Considérant qu'avec le projet URBALAD de MICHELIN, Clermont-Communauté souhaite donner une nouvelle impulsion à la zone de Ladoux qui, pour le moment, reste la propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Puy-de-Dôme, qu'avant d'investir sur cette zone, il convient que Clermont-Communauté devienne propriétaire des 17 parcelles suivantes : AB005, AB008, AB012, AB016, AB021, AB022, AB031, AB050, AB109, AB111, AC004, AC009, AC010, AC013, AC019, AC153, AC162, d'une contenance totale d'environ 26 936 m², que pour ce faire, l'intérêt communautaire ne pourra être reconnu par Clermont-Communauté que lorsque la Ville sera devenue elle-même propriétaire, à l'euro symbolique, le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'accepter le principe du transfert de 17 parcelles de la CCI du Puy-de-Dôme vers la Ville de CÉBAZAT, sous réserve toutefois que la CCI régularise auparavant certaines anomalies constatées sur la propriété de quelques terrains et clarifie le partage de la voirie entre le Département, la Commune (dans le futur l'Agglomération ou la Communauté Urbaine) et les industriels et a autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire de séance,
Jocelyne CHALUS

Le Maire,
Flavien NEUVY